

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de HEILLECOURT,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2213-2,
- VU le Code de la Route,
- CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation *rue de Brest*, à l'occasion de la pose des illuminations de fin d'année par l'entreprise SDEL Lorraine - CITEOS, 34 rue de Remenauville à NANCY,

ARRETE :

Article 1 – A l'occasion de la pose des illuminations de fin d'année, dans la journée du **mercredi 26 novembre 2008, de 8 heures à 18 heures**, la circulation des véhicules, *rue de Brest*, sera modifiée comme suit :

- entre la rue de Lorient et de la placette Roscoff, **la circulation des véhicules se fera par demi-chaussée alternée, réglementée par des feux tricolores.**

Article 2 – Les feux tricolores et les panneaux de signalisation seront mis en place par la société CITEOS, 34 rue de Remenauville à NANCY.

Article 3 – L'entreprise prendra toutes les dispositions nécessaires pour la signalisation, la présignalisation, la sécurité des véhicules et celle des piétons.

Article 4 - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Central, Hôtel de Police, bd Lobau à NANCY,
- Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, service Circulation,
- Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers, bd Joffre à NANCY
- Monsieur le Directeur de l'entreprise SDEL Lorraine – CITEOS à NANCY,
- Monsieur le Directeur de la CONNEX,
- Les Services Techniques,
- La Police Municipale.



Le Maire,

D. SARTELET